REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2018**

Compte rendu affiché le **04 juillet 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **22 juin 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Armand MENZIKIAN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, .

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Matthieu FISCHER, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR, Oscar ARAZ.**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	28

Objet :

18.06.0973
Attribution marchés de travaux : maintenance préventive et curative de l'éclairage extérieur de la Ville

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 12 JUIL. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (…) de souscrire les marchés ».

Vu l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et les articles 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs à la procédure d'appel d'offre et aux accords-cadres ;

Vu l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif au classement des marchés publics ;

Considérant l'obligation de maintenir en bon état de fonctionnement les installations d'éclairage public au sens des pouvoirs de police du Maire, article L2212-1 et L2212-2 du CGCT ;

Considérant l'obligation d'assumer le rôle de chargé d'exploitation des installations, pour la surveillance des réseaux (NF-C18510) et la gestion des DT-DICT (article L.554-2 et R554-4 et suivants du code de l'environnement) ;

Entendu le rapport présenté le 28 juin 2018 par Muriel LECERF, 5ème adjointe déléguée aux Travaux, aux Marchés publics, à la Proximité et à l'Embellissement de la Ville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants.

Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre :
Abstention : 3

- d'approuver le rapport présenté ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise classée première, sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales ;
- de décider que ce marché pourra être renouvelable pour les années 2019, 2020 et 2021 ;
- de donner votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits dans l'autorisation de programme relative à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY